

Compte rendu de la séance du 25 mars 2022

Délibérations transmises à la sous-préfecture de Villefranche de Rouergue le 29 mars 2022.

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Yves VILLE, Monsieur Daniel LE QUILLIEC, Monsieur Daniel BARENTIN, Monsieur Bruno LACAN, M. Arnaud MEUNIER, Mme Stéphanie CHEVALIER, Mme Cécile DUPONCHELLE, M. Mathieu DUMAS, Johnny LEBERT, Mme Hélé LAROCHE, Catherine MILLECAMPS

Représentée :

Secrétaire de la séance : Johnny LEBERT

Ordre du jour:

- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales
- Subvention de fonctionnement aux associations
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe/Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
- Tour de garde élection présidentielle
- Questions diverses

Vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VILLE Yves

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LE QUILLIEC Daniel, Monsieur le Maire, Yves VILLE, se retirant au moment du vote,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par VILLE Yves après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 376.09		27 728.40		29 104.49
Opérations exercice	15 026.49	12 710.89	126 286.52	139 621.21	141 313.01	152 332.10
Total	15 026.49	14 086.98	126 286.52	167 349.61	141 313.01	181 436.59
Résultat de clôture	939.51			41 063.09		40 123.58
Restes à réaliser						
Total cumulé	939.51			41 063.09		40 123.58
Résultat définitif	939.51			41 063.09		40 123.58

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales

M. le Maire rappelle les taux des impositions directes locales pour 2021 :

- Taxe foncière bâti : 37.17%

- Taxe foncière non bâti : 100.80%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les taux portés dans le cadre I de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition ».

Taxes	Taux votés	Base d'imposition	Produit correspondant
- Taxe foncière bâti	39.29	156 800	61 607
- Taxe foncière non bâti	106.55	6 100	6 500
TOTAL			68 107

Subvention de fonctionnement aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de fonctionnement de 100€ pour l'année 2022 aux associations suivantes :

- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des villages d'Olt
- Société de chasse
- Club Loisirs et Rencontres
- Comité des fêtes
- Association locale ADMR du pays de Capdenac
- Société de pêche de Capdenac

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité cette proposition.

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe/suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 novembre 2016

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, permanent à temps non complet à raison de 19h30 hebdomadaires.

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 19h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2022,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe: - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 5 mai 2021

Le Maire propose à l'assemblée,

De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois à 100%

Valable pour la durée du Mandat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Tour de garde élection présidentielle

- **10 avril**

8H00 - 10H30	Yves VILLE - Catherine MILLECAMPS Héllé LAROCHE
10H30 - 13H00	Daniel BARENTIN - Bruno LACAN
13H00 - 15H30	Cécile DUPONCHELLE - Johnny LEBERT
15H30 - 18H00	Daniel LE QUILLIEC - Arnaud MEUNIER
18H00 - 19H00	Mathieu DUMAS - Stéphanie CHEVALIER

- **24 avril**

8H00 - 10H30	Yves VILLE - Catherine MILLECAMPS Daniel BARENTIN
10H30 - 13H00	Daniel LE QUILLIEC - Stéphanie CHEVALIER
13H00 - 15H30	Mathieu DUMAS - Bruno LACAN
15H30 - 18H00	Johnny LEBERT - Hélié LAROCHE
18H00 - 19H00	Cécile DUPONCHELLE - Arnaud MEUNIER

Questions diverses

- Test EIREL vendredi 1er avril à 16h00 en présence de Cécile Duponchelle et Hélié Laroche
- L'employé communal David Petryszyn termine son contrat PEC le 14/06/22. M. Le Maire contacte le conseil départemental pour un nouveau contrat PEC
- Suite à deux demandes de location concernant la salle haut de la mairie, le conseil municipal décide un loyer mensuel d'un montant de 50€
- Visite de M. Vincent Labarthe, Président du Grand Figeac mercredi 6 avril à 14h00 à la mairie de Balaguier d'Olt suivie d'une réunion publique à Loupiac à 18h30. Cécile Duponchelle, Stéphanie Chevalier, Catherine Millecamps, Bruno Lacan, Johnny Lebert, Daniel Le Quilliec, Daniel Barentin, Arnaud Meunier et Yves Ville seront présents
- Suite à une remarque de M. Barentin et après vérification, M. le Maire confirme que les employés communaux sous sa responsabilité sont autorisés à abattre et à élaguer des arbres se trouvant dans les chemins ruraux ainsi qu'en bordure des voies communales sans accord préalable des riverains. A ce sujet M. Le Maire remercie les propriétaires Valentin Cassan, Dominique Fabre et Roland Cournède pour leur participation.
- La commune a fourni environ 5 stères de bois à M. Lebert Johnny en échange de la tonte annuelle de la parcelle de terrain attenant à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h30

Le Maire
Yves VILLE